



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

**Division des personnels
Enseignants du 1^{er} degré**

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°61-1012 du 7 septembre 1961 modifié portant dispositions statutaires concernant les instituteurs ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

VU le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif à la proclamation des résultats du scrutin du 1er au 8 décembre 2022 afférent à l'élection des représentants du personnel à la CAPD unique et commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir

A R R E T E

Article 1 : Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2022 au mandat des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir dont la composition était précisée dans l'arrêté du 1er janvier 2019, ainsi abrogé.

Article 2 : sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative et paritaire départementale unique des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir :

Membres titulaires :

Madame Evelyne MÈGE
Madame Floriane DUGUET
Monsieur Cédric MADORÉ
Madame Nadia CHABOCHE

Directrice Académique des Services de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir
Secrétaire Générale
Inspecteur de l'Education Nationale, Adjoint à la Directrice Académique
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres I

Monsieur Thomas DESGROUAS
Madame Catherine FERANT
Madame Pascale GRIMOIN

Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Chartres III
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres IV
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres ASH

Premiers suppléants :

Madame Cécile GOREAU
Madame Valérie BONNIN
Monsieur Christophe DELESSERT
Madame Carine GABAUD
Madame Gwenaëlle THOMAS
Monsieur Hervé LE DROLLEC
Monsieur Aziz MOUBILE

Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Chartres II
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Nogent le Rotrou
Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Dreux 1
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Châteaudun
Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Dreux 2
Chef de la division des affaires financières et générales
Chef de la division des personnels des écoles et du SAGIPE

Deuxièmes suppléants :

Madame Emeline MARIN
Madame Graziella BLONDEAU
Monsieur Dominique BRUCKERT
Monsieur Emmanuel ALGRANTI
Monsieur Michaël RIVIERE
Monsieur Clément KERDONCUFF
Monsieur Jacques CHARTRAIN

IEN chargée de l'information et de l'orientation
Cheffe de la division des élèves et de la vie scolaire
Conseiller pédagogique départemental en Arts Visuels
Adjoint au chef de la division des personnels des écoles et du SAGIPE
Chef de la division de la prospective et des moyens
Conseiller pédagogique départemental en Education Musicale
Chef de la division des systèmes d'information

Article 3: sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et des professeurs des écoles d'Eure-et-Loir

Membres titulaires :

Madame Clémentine INGOLD	Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU EPU Maurice Carême CHARTRES
Madame Céline PRIER-CHERON	Professeure des écoles CE - Représentante SNUIPP-FSU EMPU Henri IV CHARTRES
Madame Dorine KONCZYLO	Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU EMPU Gérard Philippe VERNOUILLET
Madame Anaïs JEGOUZO	Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU EPPU ORGERES-EN-BEAUCE
Madame Tania FOURMY	Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU EMPU Marcelin Berthelot DREUX
Madame Marie JAUPITRE	Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA EPPU HENRI IV CHARTRES
Madame Delphine MIENS	Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA EMPU Victor Hugo VERNOUILLET

Membres suppléants :

Madame Pascale DUNOYER-CERILLO	Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU EPU Jean Zay LUCE
Monsieur Olivier THOMAS	Professeure des écoles CE - Représentant SNUIPP-FSU E.E.PU VALLAIN LEVES

Madame Maÿlis PERCHE

Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU

Madame Lore HEBERT

Segpa Collège A. Meunier NOGENT-LE-ROTROU
Professeure des écoles CN - Représentante SNUIPP-FSU
E.E.PU VICTOR HUGO-BRASSENS VERNOUILLE

Monsieur Mathieu DAMERON

Professeur des écoles CN - Représentant SNUIPP-FSU
E.P.PU PIERRE DE COUBERTIN MAINVILLIERS

Madame Flore BONNIN

Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA
E.P.PU RENE DE OBALDIA THIMERT GATELLES

Madame Céline PRINZI

Professeure des écoles CN - Représentante SE-UNSA
E.M.PU PAUL FORT CHARTRES

Article 4 : La Secrétaire Générale de la Direction Académique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du préfet du département d'Eure-et-Loir et du site internet de la DSDEN.

Fait à Chartres, le **24 MAI 2023**

Pour le Recteur et par délégation, La
Directrice Académique


Evelyne MÈGE